

**SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS SERENITE 2013 ARRETEE AU 31/12/2009****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS SERENITE 2013 arrêtés au 31 décembre 2009, faisant apparaître un total actif de 6 664 837 DT, un actif net de 6 174 449 DT pour 1 000 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 6 174,449 DT.

**I. Opinion sur les comptes annuels :**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS SERENITE 2013, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS SERENITE 2013 » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**II. Vérification et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mourad FRADI**

## FCP VALEURS SERENITE 2013

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 &amp; 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 408 707	1 013 691
Obligations et valeurs assimilées		4 096 215	4 306 409
Titres OPCVM			
	<b>3.1</b>	<b>6 504 922</b>	<b>5 320 100</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires			
Disponibilités		159 915	59 271
	<b>3.2</b>	<b>159 915</b>	<b>59 271</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 664 837</b>	<b>5 379 371</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	487 010	18 937
Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	3 378	2 356
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>490 388</b>	<b>21 293</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.5</b>	6 317 423	5 218 841
Sommes distribuables	<b>3.6</b>	<142 974>	139 237
Sommes distribuables des exercices antérieurs		139 237	
Sommes distribuables de l'exercice		<282 211>	139 237
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 174 449</b>	<b>5 358 078</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 664 837</b>	<b>5 379 371</b>

## FCP VALEURS SERENITE 2013

## ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 &amp; 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		300 762	232 664
Dividendes	4.1	98 114	36 009
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	202 648	196 655
Autres revenus			
<b>Revenus des placements monétaires</b>		3 240	4 843
<i>Total des revenus des placements</i>		304 002	237 507
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.3	<550 279>	<66 592>
<b>Revenu net des placements</b>		<246 277>	170 915
Autres produits			
Autres charges	4.4	<35 934>	<31 678>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<282 211>	139 237
Régularisation du résultat d'exploitation			
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<282 211>	139 237
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		308 002	31 511
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		793 774	191 982
Frais de négociation		<3 194>	<4 652>
<b>Résultat net de la période</b>		816 371	358 078

**FCP VALEURS SERENITE 2013**  
**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b><u>816 371</u></b>	<b><u>358 078</u></b>
Résultat d'exploitation		<282 211>	139 237
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		308 002	31 511
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		793 774	191 982
Frais de négociation		<3 194>	<4 652>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>			
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>			<b><u>5 000 000</u></b>
<b>Souscriptions</b>			
Capital			5 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
<b>Rachats</b>			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b><u>816 371</u></b>	<b><u>5 358 078</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de période		5 358 078	
En fin de période		6 174 449	5 358 078
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de période		1 000	
En fin de période		1 000	1 000
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b><u>6 174,449</u></b>	<b><u>5 358,078</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b><u>15,24%</u></b>	

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

## **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP VALEURS SERENITE 2013 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 5 décembre 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS SERENITE 2013.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

## **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

### **2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

**2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

**2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

**3 – NOTES SUR LE BILAN****3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>				
AMEN BANK	2 100	76 245	110 081	1,65%
AMEN BANK DA 2009	2 283	6 721	9 520	0,14%
AMEN BANK NS 2009	183	6 644	9 159	0,14%
ASSAD	2 500	22 175	31 147	0,47%
BH	8 850	240 650	243 941	3,66%
BT	1 950	182 104	189 053	2,84%
LES CIMENTS DE BIZERTE	4 500	51 750	37 372	0,56%
POULINA G H	9 000	57 600	63 011	0,95%
S.N.M.V.T	1 340	217 791	311 666	4,68%
SERVICOM	8 957	29 110	29 916	0,45%
SFBT	5 000	61 200	62 124	0,93%
SITS	27 476	94 666	98 386	1,48%
SOTETEL	6 000	105 717	92 004	1,38%
STAR	2 891	231 234	416 856	6,25%
TL DA 2009-2	12 925	4 386	4 653	0,07%
TL NS 2009	1 725	39 657	41 297	0,62%
TPR	37 750	173 883	211 442	3,17%
TUNINVEST-SICAR	10 300	135 121	119 803	1,80%
TUNISIE LEASING	11 200	258 604	281 501	4,22%
UIB	2 500	43 183	45 775	0,69%
<b>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>2 038 441</b>	<b>2 408 707</b>	<b>36,15%</b>
<b><u>B- Obligations et valeurs assimilés</u></b>				
<b>1-Bons du trésor Assimilables</b>				
BTA 10 2013 6.10%	3 840	4 083 840	4 096 215	61,46%
<b>Total Bons de trésors</b>		<b>4 083 840</b>	<b>4 096 215</b>	<b>61,46%</b>
<b>Total</b>		<b>6 122 281</b>	<b>6 504 922</b>	<b>97,61%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons du trésor assimilables	11 750 543
Actions	1 896 421
	<b>13 646 964</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
BTA	11 831 982	430 520	12 937 357	674 855
Actions	840 160		959 079	118 919
<b>TOTAL</b>	<b>12 672 142</b>	<b>430 520</b>	<b>13 896 436</b>	<b>793 774</b>

### **3.2 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Amen Bank Pasteur	159 915	65 932
Vente de titres à encaisser	-	43 651
Achats de titres à régler	-	<50 312 >
	<u>159 915</u>	<u>59 271</u>

### **3.3 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de performance	462 523	-
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	23 012	17 454
Rémunération du dépositaire à payer	1 475	1 483
	<u>487 010</u>	<u>18 937</u>

### **3.4 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 195	4 500
Redevance CMF	562	454
Retenue à la source à payer	219	-
Prime d'assurance	<2 598 >	<2 598 >
	<u>3 378</u>	<u>2 356</u>

### **3.5 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	
<b>En Nominal</b>	<b>5 218 841</b>
Nombre de titre	1 000
Nombre d'actionnaires	109
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires entrants	
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	

Nombre de titres  
 Nombre d'actionnaires sortants

**Autres mouvements**

Frais de négociation	< 3 194 >
Différences d'estimation (+/-)	308 002
Plus ou moins-value réalisée	793 774

**Capital au 31 décembre 2009** **6 317 423**

Nombre de titres	1 000
Nombre d'actionnaires	109
Taux de rendement	15,24%

**3.6 Sommes distribuables :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2008	< 282 211 >
Exercice 2009	139 237
	<hr/>
	<b>&lt; 142 974 &gt;</b>
	<hr/> <hr/>

**4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT****4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dividende STAR	69 480	-
Dividende TUNISIE LEASING	8 024	5 265
Dividende TPR	7 500	-
Dividende BT	3 900	-
Dividende BH	3 210	600
Dividende SFBT	3 000	2 184
Dividende SITS	1 800	-
Dividende ASSAD	700	-
Dividende POULINA G H	500	-
Dividende ARTES	-	16 000
Dividende S.N.M.V.T	-	8 960
Dividende ASSAD	-	3 000
	<hr/>	<hr/>
	<b>98 114</b>	<b>36 009</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 202 648 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

**4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de performance	462 523	-
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	81 856	61 305
Rémunération du dépositaire	5 900	5 287
	<hr/>	<hr/>
	<b>550 279</b>	<b>66 592</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Prime d'assurance	24 999	22 404
Redevance CMF	6 102	4 774
Honoraires du commissaire aux comptes	4 833	4 500
	<u>35 934</u>	<u>31 678</u>

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Revenus des placements	304,002	237,507
Charges de gestion des placements	<550,279>	<66,592>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>&lt;246,277&gt;</b>	<b>170,915</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	<35,934>	<31,678>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>&lt;282,211&gt;</b>	<b>139,237</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt;282,211&gt;</b>	<b>139,237</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	308,002	31,511
Frais de négociation	<3,194>	<4,652>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	793,774	191,982
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1 098,582</b>	<b>218,841</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>816,371</b>	<b>358,078</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1 098,582</b>	<b>218,841</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1 098,582</b>	<b>218,841</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>6 174,449</b>	<b>5 358,078</b>
 <b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements / actif net	8,91%	1,24%
Autres charges / actif net	0,58%	0,59%
Résultat distribuable / actif net	<4,57>%	2,60%

### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS SERENITE 2013 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS SERENITE 2013 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions ;
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 40% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 13,141%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS SERENITE 2013. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.